

**CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2016**

Convocation du : 19 janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures en session ordinaire à la salle plurivalente du groupe scolaire « L'Albanaise » sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

PRESENTS en début de séance : MARIN B. - GIROUD C - REVIL MD. - BUGNARD JJ - PILLET J. - ANDRE C - CLARET M - SERPOLLET B. - BRUDER H. - DEJEUX S. - DEVERS J. - GERBELOT M. -. - LERGES I. - MILLIOZ C. - ORTOLLAND A - QUAY L - RAISIN A. - ROSSILLON JL - SARDET D - TRUCHE P – GRANGE Y. – ABRY C. – BONTRON F. – FORRAT M. – LERDA S. – TOUSSAINT M.. – DERIPPE C. – LEBLOND J. – MESSAGEOT M. - - BERTHET F. – MIRABE A. – RENAUD I. – FARNIER G. – DUCLOZ G. – BORNENS P. – GIRARD S. – GROS H. – BRETON A. – GUIGUE J-M. - BRAISSAND J-F. – BAIZET-BOYRIES F. – GALBAN F. – DURET E. – REY C. – LAMBERT R. – COLLET H. – DUPANLOUP A. – GARCIAZ M. – GARNIER H. – BICAND J-L. – DUCROZ M. – RINALDI J-F. - PAGET M-C. - BIENFAIT M. - BOUVIER V – BUSSARD L. – MAZZACANE D. - MIGUET J-C. - VERGUET M.

ARRIVES en cours de séance : GINET C. – SIMON J-P. – LEGER G. - JOLY.A.

ABSENTS OU EXCUSES : RASSAT JC. donne pouvoir à DEJEUX S. - MERTZ M-T donne pouvoir à DERIPPE C.
BELLEVEGUE A - DUCHENE F. - BONTRON J-P. - PETELLAT R. – TOINET R. - PROFIT L - NEHLIG P.-
COGNARD G. - FINNAZ A. - MAYEN M-N - ANDRE H. - PRUNIER C. - MARIE J. - NONGLATON J-L -
TRIQUET M.

1) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE (Délibération n°20160125-1)

Monsieur Anthony RAISIN est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal prend acte du retrait de l'ordre du jour du point 10.1 portant sur l'autorisation à signer le lot n°2 : travaux de câblage et d'éclairage du marché « Les Promenades de Bacchus »situé sur la commune déléguée d'Albens. (Délibération n°20160125-1bis)

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 13 JANVIER 2016

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la séance précédente.

Arrivée de Madame Chrystel GINET, de Messieurs Jean-Paul SIMON et Gérard LEGER.

3) DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ALBENS
(Délibération n° 20160125-3)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2015 modifié le 22 décembre 2015 portant sur la création de la Commune Nouvelle Entrelacs,
- Vu la participation de la Commune Nouvelle d'Entrelacs à la Communauté de Communes du Canton d'Albens (CCCA),
- Vu le nombre de 24 délégués pour la CCCA tel qu'il ressort de l'accord local et qui figure dans l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2015,
- Vu le code général des collectivités et notamment ses articles L5211-6-1 à L5211-6-2,

PREND ACTE qu'avec la création de la Commune Nouvelle d'Entrelacs, la Communauté de Communes du Canton d'Albens regroupe maintenant 3 communes : Entrelacs, La Biolle et Saint-Ours et qu'il convient de procéder à une nouvelle répartition des sièges pour chaque commune.

La nouvelle répartition des sièges est donc la suivante :

Commune d'Entrelacs : 12 sièges

Commune de La Biolle : 9 sièges

Commune de Saint-Ours : 3 sièges

Sachant que les 12 délégués d'Entrelacs doivent être désignés parmi les 17 installés suite aux élections de 2014,

DESIGNE les conseillers suivants pour siéger à la CCCA :

	Noms	Commune déléguée
1	Bernard MARIN	MOGNARD
2	Claude GIROUD	ALBENS
3	Yves GRANGE	CESSENS
4	Christophe DERIPPE	EPERSY
5	Jean-François BRAISSAND	ST GERMAIN LA CHAMBOTTE
6	Henri GARNIER	ST GIROD
7	Marie-Dolorès REVIL	ALBENS
8	Jean-Christophe RASSAT	ALBENS
9	Joëlle PILLET	ALBENS
10	Jean LEBLOND	EPERSY
11	Patrick BORNENS	MOGNARD
12	Michel DUCROZ	ST GIROD

4) DESIGNATION DES ADJOINTS DELEGUES AUX MAIRES DELEGUES (Délibération n°20160125-4)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2015 modifié le 22 décembre 2015 portant sur la création de la Commune Nouvelle Entrelacs,
- Vu les délibérations du 18 septembre 2015 des conseils municipaux des mairies déléguées et conformément à la charte annexée, les adjoints installés lors de l'élection du maire en 2014 sont maintenus dans leur fonction et sont désignés comme adjoints délégués aux maires délégués.



DESIGNE comme adjoints délégués aux maires délégués, les conseillers municipaux suivants :

ALBENS	CESSENS	EPERSY	MOGNARD
REVIL Marie-Dolorès	ABRY Claude	LEBLOND Jean	BORNENS Patrick
BUGNARD Jean-Jacques	BONTRON	MESSAGEOT Michelle	GIRARD Serge
SARDET Dominique	Fernand	LEGER Gérard	DUCLOZ Gilbert
PILLET Joëlle	FORRAT Myriam		
ANDRE Christian			
CLARET Martine			
SERPOLLET Bernard			

SAINT GERMAIN LA CHAMBOTTE	SAINT GIROD
BAIZET-BOYRIES Françoise	DUCROZ Michel
SIMON Jean-Paul	RINALDI Jean-François
GALBAN Frédérique	BICAND Jean-Luc

5) FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS (Délibération n°20160125-5)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2015 modifié le 22 décembre 2015 portant sur la création de la Commune Nouvelle Entrelacs,
- Vu notamment l'article L 2113-7 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE de maintenir les indemnités fixées en 2014 par chaque commune déléguée pour les maires délégués, adjoints et conseillers municipaux et d'instaurer celle pour le Maire d'Entrelacs conformément au tableau annexé à la présente délibération.

D'INSTITUER ces indemnités à compter du 4 janvier 2016, en précisant que ces indemnités seront payées mensuellement,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités liées à cet effet.

Indemnités de fonctions des élus d'Entrelacs

NOM	PRENOM	FONCTION	IB 1015
DERIPPE	CHRISTOPHE	MAIRE DELEGUE	17,00
LEBLOND	JEAN	ADJOINT DELEGUE	6,60
LEGER	GERARD	ADJOINT DELEGUE	6,60
MESSAGEOT	MICHELLE	ADJOINT DELEGUE	6,60
GRANGE	YVES	MAIRE DELEGUE	17,00
ABRY	CLAUDE	ADJOINT	6,60

M

R

BONTRON	FERNAND	ADJOINT DELEGUE	4,50
FORRAT	MYRIAM	ADJOINT DELEGUE	5,50
MARIN	BERNARD	MAIRE	43,84
BORNENS	PATRICK	ADJOINT DELEGUE	6,60
DUCLOZ	GILBERT	ADJOINT DELEGUE	6,60
GIRARD	SERGE	ADJOINT DELEGUE	6,60
BRAISSAND	JEAN FRANCOIS	MAIRE DELEGUE	17,00
COLLET	HERVE	C. Délégué	1,00
BAIZET BOYRIES	FRANCOISE	ADJOINT	5,65
REY	CECILE	C. Délégué	1,35
SIMON	JEAN PAUL	ADJOINT DELEGUE	2,75
LAMBERT	RENE	C. Délégué	1,42
GALBAN	FREDERIQUE	ADJOINT DELEGUE	4,95
GERMAIN	JEAN PIERRE	C. Délégué	1,42
GARCIAZ	MONIQUE	C. Délégué	1,00
DUPANLOUP	ALAIN	C. Délégué	1,42
DURET	ERIC	C. Délégué	1,35
GARNIER	HENRI	MAIRE DELEGUE	25,00
DUCROZ	MICHEL	ADJOINT DELEGUE	8,25
RINALDI	JEAN FRANCOIS	ADJOINT DELEGUE	8,25
BICAND	Jean-Luc	ADJOINT DELEGUE	8,25
GIROUD	CLAUDE	MAIRE DELEGUE	37,07
CLARET	MARTINE	ADJOINT DELEGUE	11,00
PILLET	JOELLE	ADJOINT	11,00
ANDRE	CHRISTIAN	ADJOINT	11,00
REUIL	MARIE DOLORES	ADJOINT	12,87

RM RR

SARDET	DOMINIQUE	ADJOINT	11,00
SERPOLLET	BERNARD	ADJOINT DELEGUE	11,00
BRUDER	HELENE	C. Délégué	5,50
GERBELOT	MONIQUE	C. Délégué	5,50
ORTOLLAND	ANDRE	C. Délégué	5,50
ROSSILLON	JEAN LUC	C. Délégué	5,50

Arrivée de Madame Aurélie JOLY

6) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES STRUCTURES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES (Délibération n°20160125-6)

6.1) Au Conseil d'Administration du Collège d'Albens

Titulaire : Jean-Christophe RASSAT Suppléante : Chrystel GINET

6.2) Association KRONOS

Martine CLARET

6.3) Association Communes Solidaires

Martine CLARET – Michel DUCROZ

Madame Martine CLARET intervient pour relayer la demande du Président de l'Association de Communes Solidaires, Monsieur Jean RABEYRIN, afin que des personnes supplémentaires viennent apporter leur concours à l'Association. Mesdames Virginie BOUVIER et Christine MILLIOZ se proposent de participer à l'Association.

6.4) Commission du Marché d'Entrelacs

Jean-Jacques BUGNARD

6.5) Association des Jardins de l'Albenche

Martine CLARET – Christine MILLIOZ

6.6) Commissions communales (Délibération 20160125-6bis)

<i>Finances et vie économique</i>	<i>Urbanisme et aménagement du territoire</i>	<i>Gestion de l'eau potable</i>	<i>Affaires scolaires, Jeunesse, petite enfance</i>	<i>Commande publique</i>	<i>Patrimoine et aménagements publics - Services techniques</i>	<i>Agriculture, Forêts et Voirie</i>	<i>Informations, Communication et relations publiques</i>
C. GIROUD	M-D. REVIL	H.GARNIER	C. DERIPPE	H.GARNIER	J-F BRAISSAND	Y. GRANGE	C. GIROUD
M. GERBELOT	A. RAISIN	A. ORTOLLAND	F. BAIZET-BOYRIES	C. ANDRE	D. SARDET	C. ABRY	M. CLARET
M. CLARET	J.C RASSAT	JL ROSSILLON	C. ANDRE	M. GERBELOT	A. RAISIN	L. QUAY	H. BRUDER
A. ORTOLLAND	D. SARDET	R. TOINET	M. GERBELOT	A. ORTOLLAND	B. SERPOLLET	JJ BUGNARD	C. GINET
Y. GRANGE	M. CLARET	R. PETELLAT	J. PILLET	JJ BUGNARD	J. DEVERS	P. TRUCHE	A.JOLY
C. DERIPPE	B. SERPOLLET	F. BERTHET	J.C RASSAT	Y. GRANGE	MD REVIL	D.SARDET	M. TOUSSAINT
J. LEBLOND	C. ABRY	M-T MERTZ	S.DEJEUX	F. BONTRON	C. ABRY	J-P. BONTRON	M.FORRAT
P. BORNENS	J-P. BONTRON	E. DURET	H. BRUDER	G. LEGER	F.BONTRON	I. RENAUD	A. MIRABE
C. REY	J. LEBLOND	JF BRAISSAND	M.FORRAT	M. MESSAGEOT	G. LEGER	G. FARNIER	M-T. MERTZ
J-F BRAISSAND	I. RENAUD	L BUSSARD	S. LERDA	MN. MAYEN	P. NEHLIG	S. GIRARD	A. BRETON
JC MIGUET	S. GIRARD	JF RINALDI	M. TOUSSAINT	F. BAIZET-BOYRIES	F. BERTHET	JM GUIGUE	R. LAMBERT
D MAZZACANE	P. BORNENS		A. MIRABE	A. DUPANLOUP	H. GROS	A. DUPANLO	F. GALBAN
	C. REY		M. MESSAGEOT	JF RINALDI	G.DUCLOZ	J-P SIMON	M. BIENFAIT
	J-F BRAISSAND		A.FINNAZ	D. MAZZACANE	E. DURET	H. COLLET	V. BOUVIER
	JC MIGUET		A. BRETON	M. BIENFAIT	R. LAMBERT	M. VERGUET	L. BUSSARD
	MC PAGET		F. GALBAN		JF RINALDI	MC PAGET	
	JL BICAND		M. GARCIA		M. DUCROZ		
	JL NONGLATON		C. PRUNIER				

7) AFFAIRES RELEVANT DE L'ADMINISTRATION GENERALE (Délibération n°20160125-7)

7.1) Signature de la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2131-1 et suivants,
- Vu le décret n° 20085-324 qui dispose que les collectivités territoriales qui choisissent d'opter pour la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité, tels que les délibérations, arrêtés... et autres, doivent signer avec la Préfecture une convention reprenant les modalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le principe de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité par les applications ACTES et ACTES BUDGETAIRES

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Etat, dont le projet est joint à la délibération, et à avoir recours à un opérateur de télétransmission.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.

8) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) (Délibération n°20160125-8)

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2 000 habitants.

P07 RR

Compte tenu de la création de la Commune Nouvelle d'Entrelacs et des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID. Il convient de constituer une proposition de liste comportant 16 titulaires et 16 suppléants parmi laquelle la Direction Générale des Finances Publiques désignera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal propose d'établir comme suit la liste des personnes qui seront proposées à la Direction Générale des Finances Publiques :

Titulaires			
	Noms	Commune déléguée	Infos
1	REVIL Marie-Dolorès	Albens	Adjointe
2	GERBELOT Monique	Albens	
3	SARDET Dominique	Albens	
4	GAY Josette	Albens	
5	MOUCHET André	Albens	
6	GRANGE Yves	Cessens	Maire délégué
7	DERIPPE Christophe	Epersy	Maire délégué
8	PORCHERON Jean-Michel	Epersy	
9	BRAISSAND Jean-François	St Germain la Chambotte	Maire délégué
10	ROSSET Denis	St Germain la Chambotte	
11	PUTHON Philippe	St Germain la Chambotte	
12	GARNIER Henri	St Girod	Maire délégué
13	PORTIER Alain	St Girod	
14	GERVASONI Noël	St Girod	
15	VUPILLAT Bernard	St Félix	Extérieur commune
16	CLERC Hervé	St Ours	Extérieur commune

Suppléants			
	Noms	Commune déléguée	
1	COCHET Alain	Albens	
2	GINET Robert	Albens	
3	BOUCHEZ Francis	Albens	
4	BEAUDET Robert	Albens	
5	CANET René	Albens	
6	SERPOLLET Bernard	Albens	
7	GAGNON Robert	Cessens	
8	TOUSSAINT Frédéric	Cessens	
9	PELLICOLI Nicole	Epersy	
10	BERTHET Maurice	Epersy	
11	PADAY Pierre	Mognard	
12	BORNENS Patrick	Mognard	
13	MONARD Roger	St Germain la Chambotte	
14	PAGET Frédéric	St Girod	
15	DUNOYER Jean-Christophe	St Félix	Extérieur commune
16	CALLOUD Philippe	La Biolle	Extérieur commune

BM

R

9) AFFAIRES RELEVANT DES RESSOURCES HUMAINES (Délibération n°20160125-9.1)

9.1) Fixation du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal accepte la création des emplois listés dans le tableau ci-dessous et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités liées à cet effet.

Filière	Cat.	Grade	Emploi, fonction ou poste	Statut (Stagiaire, titulaire, CDD public, CDI public, CDD privé)	Échéance du contrat (le cas échéant)	Emploi à temps complet ou à temps non complet (indiquer TC ou TNC)	Si temps non complet, durée hebdomadaire de l'emploi fixé par délibération
ADMINISTRATIF	A	Attachée	DIRECTEUR DES SERVICES	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	B	Rédacteur	REDACTEUR FINANCES COMPTABILITE RH	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	B	Rédacteur principal de 1ère classe	REDACTEUR RH	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	B	Rédacteur principal de 1ère classe	AGENT ADMINISTRATIF ETAT CIVIL ACCUEIL PUBLIC	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	B	Rédacteur	AGENT EN CHARGE ADMINISTRATION GENERALE	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif de 2ème classe	EMPLOYE ADMINISTRATIF URBANISME	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif de 2ème classe	EMPLOYE ADMINISTRATIF SECRETARIAT DU MAIRE	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif de 1ère classe	EMPLOYE ADMINISTRATIF AGENT D ACCUEIL	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif de 2ème classe	EMPLOYE ADMINISTRATIF AGENT D ACCUEIL	TITULAIRE		TNC	17
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif de 1ère classe	EMPLOYE ADMINISTRATIF COMPTABILITE RH	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif de 2ème classe	EMPLOYE ADMINISTRATIF BIBLIOTHEQUE	TITULAIRE		TNC	26
ADMINISTRATIF	C	Adjoint Administratif 2ème classe	EMPLOYE ADMINISTRATIF COMPTABILITE-GESTION DES ECOLES	TITULAIRE		TC	35
ADMINISTRATIF	C	adjoint administratif principal de 2ème classe	Secrétaire de Mairie	TITULAIRE		TC	

PM AR

ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif de 2ème classe	RESPONSABLE POLE RH FINANCES ECOLES	STAGIAIRE		TC	35
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS PERISCOLAIRES	TITULAIRE		TNC	23
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 1ère classe	COORDINATEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES	TITULAIRE		TC	35
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	12
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	12
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	12
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	12
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	12
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	12
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	16
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	8
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	4
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	4
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	28,75
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	4
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	4

BM

AR

ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	13
ANIMATION	C	Adjoint d'animation de 2ème classe	AGENT D ANIMATION DES TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	12
SECURITE	C	Brigadier chef principal	POLICIER MUNICIPAL	TITULAIRE		TC	35
SOCIALE	C	Assistante spécialisée des écoles maternelles de 1ère classe	ATSEM	TITULAIRE		TNC	31
SOCIALE	C	Assistante spécialisée des écoles maternelles de 1ère classe	ATSEM	TITULAIRE		TNC	31
SOCIALE	C	Assistante spécialisée des écoles maternelles de 1ère classe	ATSEM	TITULAIRE		TNC	28
SOCIALE	C	Assistante spécialisée des écoles maternelles principale de 2ème classe	ATSEM	TITULAIRE		TNC	31,5
TECHNIQUE	A	Ingénieur	RESPONSABLE DU POLE TRAVAUX	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	28
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	28
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	28
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	28
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	22
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	22,5
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	19
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	15
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 1ère classe	AGENT D ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	TITULAIRE		TNC	31,5

TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	AGENT TECHNIQUE AUX ECOLES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D ENTRETIEN	TITULAIRE		TNC	18
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Agent de maitrise	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique ppal de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DE SERVICE	TITULAIRE		TC	35
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	ATSEM	TITULAIRE		TNC	33
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT DE SERVICE	TITULAIRE		TNC	12
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT TECHNIQUE	TITULAIRE		TNC	30
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT TECHNIQUE	TITULAIRE		TNC	26
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	garderie périscolaire	TITULAIRE		TNC	23,33

Bo

A

TECHNIQUE	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent Services Techniques	TITULAIRE		TNC	21,5
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	Agent d'animation école et agent entretien	TITULAIRE		TNC	27
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	conducteur et aide cantine	CDI		TNC	11
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT D'ENTRETIEN DES ECOLES ET DE RESTAURATION	CDD PUBLIC	05/07/2016	TNC	8
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	CONSEILLER TECHNIQUE	CDD PUBLIC	14/06/2016	TNC	3
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	AGENT ALERTE METEO	CDD PUBLIC	25/03/2016	TNC	5
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	entretien des salles communales	CDD PUBLIC	31/08/2016	TNC	14,08
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	Etude surveillée garderie périscolaire	CDD PUBLIC	31/08/2016	TNC	4,76
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	garderie périscolaire	CDD PUBLIC	31/08/2016	TNC	12,69
TECHNIQUE	C	Adjoint technique de 2ème classe	Aide au déneigement	CDD PUBLIC	29/2/2016		3
TECHNIQUE	C	Apprenti	APPRENTI	CDD PRIVE	31/08/2017	TC	

9.2) Mise en place d'un régime des astreintes hivernales provisoire (Délibération 20160125-9.2)

Afin d'assurer le déneigement et dans l'intérêt de la continuité du service public, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour maintenir temporairement ; et ce, jusqu'au 31 mars 2016 le régime des astreintes hivernales, précédemment en cours sur la Commune d'Albens.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif.

Sur la Commune d'Entrelacs, l'ensemble du personnel des services techniques assurent à tour de rôle une période d'astreinte du vendredi soir au vendredi soir suivant.

Il est rappelé que ce dispositif est mis en place de manière temporaire, compte tenu de l'organisation au cours du premier semestre 2016 d'élections professionnelles en vue de la création d'un comité technique local. Dès lors, le régime d'astreintes hivernales de la commune fera l'objet d'une présentation pour avis au sein de l'instance nouvellement créée et sera soumis pour approbation au Conseil Municipal.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2012-1406 du 17 décembre 2012 relatif à la rémunération ou de la compensation horaire ou en temps des astreintes et des interventions effectuées par certains grades des directions départementales interministérielles,
Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer un régime temporaire d'astreintes,

- **ACCEPTE** l'instauration, jusqu'au 31 mars 2016, de ce régime provisoire d'astreintes hivernales pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public des services techniques de la commune d'Entrelacs relevant des cadres d'emplois suivants : Adjoints techniques et agents de maîtrise. Un planning fixe les périodes d'astreinte pour les agents.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à cet effet.

9.3) Régime indemnitaire pour le personnel nouvellement recruté (Délibération 20160125-9.3)

En attendant l'installation du Comité Technique et jusqu'à la décision instaurant le régime indemnitaire d'Entrelacs, il est proposé, pour permettre le fonctionnement normal des services, d'instaurer un régime indemnitaire temporaire pour tous les agents qui seront recrutés à compter du 1^{er} février 2016

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié par le décret 2008-1451 du 22 décembre 2008,
Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié par le décret 2007-1630 du 19 novembre 2007 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

BM

AR

Vu le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002,
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,
Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures,
Vu l'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et .n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,
Vu les crédits inscrits au budget,

- **d'instituer les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS)** : pour les agents dont l'indice brut est supérieur à 380 affecté d'un coefficient individuel pouvant varier de 1 à 8.
- **d'instituer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)** pour les agents dont l'indice brut est inférieur à 380
- **d'instituer l'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP)** pour les agents relevant de la filière administrative (cadre d'emplois de rédacteurs) affecté d'un coefficient individuel pouvant varier de 0 à 3.
- **d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)** pour les agents relevant de la filière administrative (cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs territoriaux), de la filière technique (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) de la filière animation (cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux), de la filière médico-sociale (cadre d'emplois des ATSEM), affecté d'un coefficient individuel pouvant varier de 0 à 8
- pour ces primes, **les attributions se feront individuellement** et tiendront compte de la manière de servir et de la valeur professionnelle des agents dans l'exercice de leurs fonctions
- le sort des primes et indemnités suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité de l'agent (maladie...)
- d'instaurer ce régime indemnitaire temporaire en faveur des agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public, à temps complet, non complet, ou exerçant leurs fonctions à temps partiel (au prorata du temps de travail), nouvellement recrutés.
- **périodicité de versement** : Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.
- **clause de revalorisation** : Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à cet effet.

9.4) Adhésion assurance chômage (Délibération 20160125-9.4)

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion au régime d'assurance chômage est facultative pour les collectivités territoriales pour les agents non-titulaires et les contrats d'apprentissage. Elle permet la prise en charge des droits aux allocations par le régime de l'assurance chômage. Si la collectivité fait le choix de ne pas adhérer, elle supporte en direct ces droits aux allocations chômage.

Les communes historiques, Albens, Cessens, Epersy, Mognard, St Germain la Chambotte, St Girod étant substituées par la Commune Nouvelle d'Entrelacs, il convient de délibérer afin de prolonger

PM

AR

l'adhésion à l'assurance chômage dans le cadre de la Commune Nouvelle d'Entrelacs à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal décide en conséquence :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion révocable au régime d'assurance chômage afin de régulariser la situation auprès des services URSSAF,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce dossier.

Madame Isabelle LERGES s'abstient lors du vote de cette décision.

9.5) Adhésion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie :

Convention de gestion sur les dossiers de retraite. (Délibération 20160125-9.5)

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux centres de gestion la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leur droits de retraite.

C'est dans ce cadre que le Centre de Gestion de la Savoie, a transmis à la Commune un projet de convention qui permet de confier au centre de gestion des dossiers de retraite des agents de la Commune d'Entrelacs.

Cette prestation assurée par le centre de gestion est payante pour les collectivités, pour l'année 2016 les tarifs s'établissent entre 25 € et 130 € en fonction de la prestation demandée.

Le fait de signer la convention n'engage en rien la commune à utiliser les prestations proposées, mais elle permet d'obtenir un appui technique en fonction des dossiers traités si besoin.

Après discussions, le Conseil Municipal décide donc :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'intervention du centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRA. Le projet de convention est joint à la délibération,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires.

11) AFFAIRES RELEVANT DE L'URBANISME ET DU FONCIER

11.1) Désaffectation partielle et déclassement partiel du domaine public d'une partie du terrain B1001 anciennement affecté à l'usage scolaire située sur la Commune déléguée de Saint Germain la Chambotte. (Délibération 20160125-11.1)

Dans le cadre de l'aménagement de la place centrale, il a été décidé de condamner une emprise de terrain, utilisée abusivement par les véhicules, et ce pour des questions de sécurité. Cette emprise de terrain étant comprise dans la parcelle sur laquelle est implantée l'école de Saint Germain la Chambotte, elle appartient par conséquence au domaine public d'Entrelacs. Ce bien n'étant pas affecté à l'usage d'un service public, conformément à l'article L2141-1.

Le Conseil Municipal décide en conséquence de :

- Constaté la désaffectation de cette emprise d'environ 100 m² qui n'a pas de fonction en rapport d'usage scolaire,
- Décider le déclassement de cette emprise d'environ 100 m² du domaine public, conformément au plan ci-joint
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires dans ce dossier.



La séance est levée à 21h30.

Fait à ENTRELACS le 28 janvier 2016,

Anthony RAISIN
Secrétaire de séance,



Bernard MARIN
Maire,

